

Mettre en place le télétravail en crèche

+ Les atouts du télétravail

- + **Moins de fatigue** grâce à la réduction des temps de transport
- + **Un gain de temps** lié aux trajets
- + Du calme pour **travailler sur des dossiers de fond**
- + Associer **vie familiale et vie professionnelle**

+ Les écueils ou limites du télétravail

- + Sentiment de **mise à l'écart**
- + Des heures nombreuses, **une charge de travail importante (travail le week-end)**
- + **Avoir des gardes-fous** pour concilier les temps sociaux

+ Les prérequis du télétravail

+ Avoir tous les outils et le matériel adapté

- Ordinateur, téléphone pro, fauteuil adapté (Chaise ergonomique)
- Lieu clairement délimité : pièce calme
- Les dossiers des parents avec leurs coordonnées

+ Miser sur la communication et les échanges

- Pour fluidifier la circulation de l'information
- Pour rompre l'isolement
- Pour favoriser le suivi de l'activité (planning, dossiers)
- Pour renforcer le sentiment d'appartenance au collectif

💡 *Écriture des informations au sein de l'équipe de direction*

+ Impliquer les instances

- Associer les membres du CA à travers des temps de réunions pour les informer des modalités de travail en période de crise sanitaire
- Inscrire le télétravail dans l'organisation de la structure
- Associer les IRP sur les modalités du télétravail

+ Organiser le travail

- Fixer des règles, comprendre là où on veut aller
- Prendre du recul

Ex : Ne pas prendre ce qui est dit pour soi notamment lorsque certaines situations de travail génèrent des incompréhensions

- Savoir gérer son temps

Ex : Définir des plages horaires dédiées au travail en faisant le lien avec les horaires de la structure (ex : 9h - 18h30)

💡 *Favoriser les échanges collectifs plutôt que les SMS*

💡 *Proposer un «relais» téléphone aux collègues cadres sur site*



Mettre en place le télétravail en crèche

Mettre en place le télétravail progressivement

■ Prendre en compte la nature et les contraintes de l'activité

💡 *Le télétravail peut se faire sur un jour ou deux jours car notre métier, c'est d'être avec les enfants, d'observer la personne, de l'accompagner.*

■ Mettre en place des temps de réunions réguliers pour maintenir la communication et la cohésion au sein de l'équipe (par visio)

💡 *Ca fait du bien de se voir, de s'entendre, d'échanger et de savoir où on en est, ce qui se passe pour les unes et autres. C'est important de rester en lien.*

■ Structurer son organisation de manière progressive

■ Tenir compte des transformations des rapports sociaux

💡 *Les attentes sont « plus fortes » de la part des collègues et des familles.*

■ Transformation des manières de faire et la façon d'interagir : échanges d'avantage par email

Ex. : Identifier les besoins des parents

Comment pérenniser le télétravail comme mode d'organisation ?

■ Échanger sur les modalités de pérennisation du télétravail avec le/la coordinateur.ice, le/la président.e, les membres du conseil d'administration, et les représentants du personnel :

- Sur les fonctions concernées
- Sur les modalités et conditions du télétravail
- Sur le rythme

■ Mettre en place une charte de télétravail

■ Signature d'un accord avec les partenaires sociaux

■ Proscrire le 100% télétravail car le métier est d'être auprès des enfants et des familles

Nous tenons à remercier chaleureusement madame Marie-Pierre Saudet, directrice Crèche familiale Arc-en-ciel, Association la friponnerie, participante au Web Club QVT ALISFA du 25 juin 2020

CHORUM CONSEIL : Courtier en assurance SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€
 RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20
 Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité

en application des dispositions de l'article L521-2 II 1°b
 La liste des assureurs partenaires est fournie sur la fiche d'information conseil
 Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242
 Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation - 4-8

rue Gambetta - 92240 Malakoff
Médiation : le service de médiation Medicys est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi via le site internet www.medicys-consommation.fr ou par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris.